

Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Sans procédure préfectorale

Polluant: Particules PM10 - Type: Mixte

Communiqué du: 26/03/2022 à 11:15

Surveillance et prévision de la qualité de l'air

www.atmo-grandest.eu

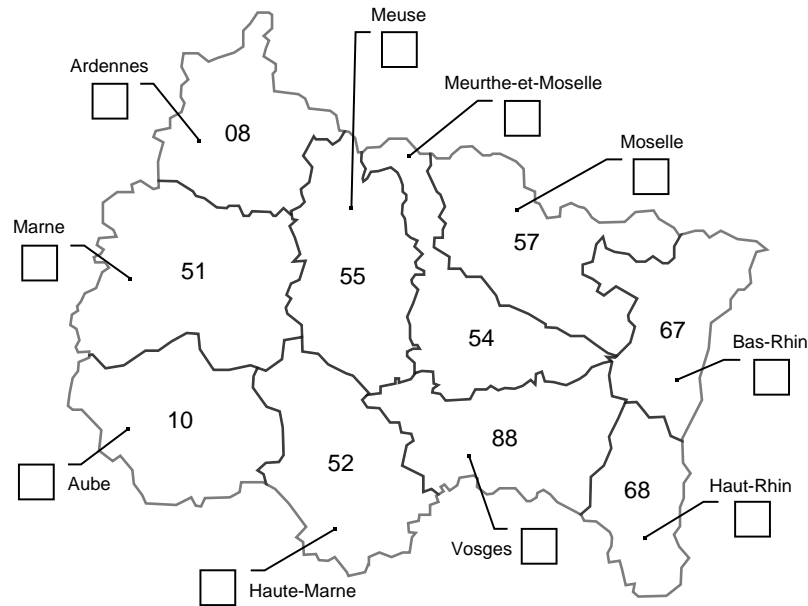


Procédures et mesures d'urgence

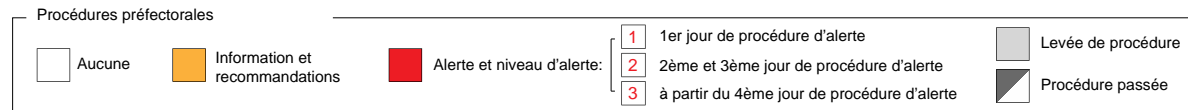
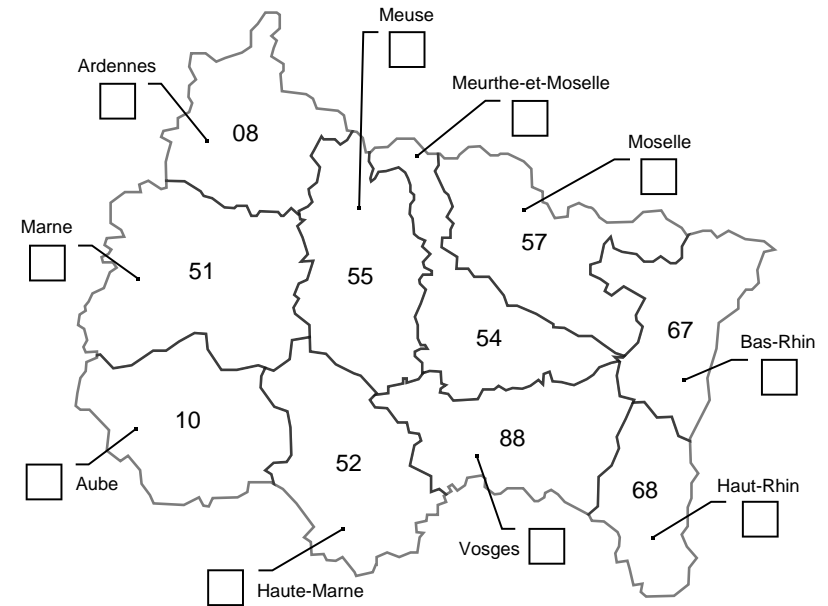
Selon arrêté inter préfectoral du 24 mai 2017

www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est

Pour le vendredi 25 mars 2022



Pour le samedi 26 mars 2022



Description épisode

Des dépassements du seuil d'information-recommandation en particules fines PM10 ont été enregistrés le 25 mars 2022 au niveau de stations du réseau de mesure d'ATMO Grand Est dans les départements de la Marne, de l'Aube, des Ardennes et de la Moselle sans déclenchement de procédure préfectorale. Le modèle de qualité de l'air indique également que le critère de population a été atteint sur la Marne et l'Aube pour la journée du 25 mars. Une inversion de température marquée ainsi qu'une forte augmentation des particules secondaires ont contribué à ce dépassement. Cet épisode de pollution de type « Mixte » en plus d'être lié aux particules d'origine carbonée, se caractérise également par une part importante de particules secondaires formées à partir d'ammoniac et d'oxydes d'azote.

Evolution et tendance

L'inversion de température s'est résorbée en milieu de journée du 25 mars entraînant une baisse progressive des niveaux en particules fine PM10. Les conditions atmosphériques plus dispersives (renforcement du vent) attendues pour le 26 mars devraient permettre une amélioration de la qualité de l'air sur l'ensemble du Grand Est.